

AU CH DE CATEAU-CAMBRÉSIS (NORD), LA DERMATOLOGIE EN TÉLÉCONSULTATION

L'établissement s'est équipé d'une cabine de téléconsultation. Elle permet les consultations de médecine générale, mais également sept spécialités comme la dermatologie. Une solution pour les déserts médicaux ?

C'est une première en France pour un hôpital public : le Centre Hospitalier de Cateau-Cambrésis, dans le Nord, est équipé depuis l'été dernier d'une cabine de téléconsultation. Ce dispositif proposé par la société Tessian est, pour l'instant, utilisé uniquement pour la dermatologie.

« Notre région est particulièrement confrontée au problème de la désertification médicale, notamment pour certaines spécialités comme la dermatologie. Avec le départ en retraite du dermatologue de notre établissement, nous n'avions plus de solution, explique Ingrid Minne, directrice déléguée du CH du Cateau-Cambrésis. Nous avons donc opté pour la téléconsultation, qui nous permet de répondre aux besoins de nos patients. »

Installée en juillet dernier, cette cabine comporte divers équipements : dermatoscope, mais aussi stéthoscope, tensiomètre, oxymètre, thermomètre... Le patient, aidé par une infirmière dédiée, présente sa carte Vitale, et suit les instructions du médecin pour utiliser les appareils. A la fin de la téléconsultation, il reçoit si nécessaire une ordonnance imprimée. Il peut également être orienté vers un service approprié. L'infirmière présente sur place peut aider le patient à se connecter, à apprivoiser l'outil et peut intervenir pendant l'examen en cas de besoin (ex : examen de peau dans le dos).

« Cette cabine a rapidement été adoptée par notre patientèle, poursuit la responsable. Dès septembre, tous les créneaux étaient pris. Aujourd'hui, nous organisons une trentaine de téléconsultations par mois. Bien sûr, nous préférons recruter un dermatologue, car le lien humain est indispensable. Mais c'est une bonne alternative qui rend un réel service. »



Crédit photo : DR

La société Tessian, qui propose aussi des bornes de télémédecine et des malles, ainsi que des tables de téléconsultation ophtalmologiques, a installé environ 900 de ses dispositifs - notamment dans des pharmacies, chez des opticiens et dans des collectivités. La société prévoit d'équiper d'autres hôpitaux de proximité. Déjà, elle emploie environ 150 médecins salariés, qui exercent ainsi à distance pour un maximum de 20 % de leur activité. Sept spécialités différentes, parmi les plus en tension : ophtalmologie, ORL, pneumologie, dermatologie, gastro-entérologie, gériatrie et tabacologie.



Crédit photo : DR

Crédit photo : DR



« Notre dispositif ne vise pas à proposer une téléconsultation au rabais, précise Jordan Cohen, président et cofondateur de Tessian. Il permet d'effectuer à distance 90 % des actes d'un médecin généraliste, ainsi que des actes de spécialistes. Pour le reste, la consultation se déroule exactement comme dans un cabinet médical. Dans notre cas, la visioconférence est associée aux dispositifs médicaux connectés permettant de réaliser une consultation semblable à celle d'un cabinet médical présentiel. »

L'occasion pour Anne-Laure Porez, directrice des centres de santé Tessian d'expliquer une évolution législative concernant la pratique de la téléconsultation. « À partir de janvier 2024, dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS), un agrément donnera la possibilité, aux sociétés de téléconsultation, de salarier des médecins pour des missions de téléconsultation. La société pourra effectuer 100% de son activité en distanciel et le médecin exercera 20% de son activité en distanciel et 80% en présentiel. »

Cet agrément, décerné par les pouvoirs publics, confirme la volonté du législateur de se mettre en conformité avec les évolutions des pratiques et la réalité du terrain. En effet, les sociétés de téléconsultation ne disposaient pas, auparavant, d'une structuration juridique pérenne assurant la facturation des prestations à l'assurance maladie. Sauf dans le cadre des expérimentations "article 51", leur activité ne faisant pas l'objet d'une régulation spécifique selon le gouvernement.

Crédit photo : DR



Clotilde Boulanger

Responsable Stratégie - Communication et gestion de projets chez Centre Hospitalier du Cateau-Cambrésis

Crédit photo : DR

Cécile Brion

Cadre supérieure de Pôle

Crédit photo : DR

Steve Dematos

Responsable National Relations Collectivités Locales - TESSAN

Crédit photo : DR

Ingrid Minne
Directrice déléguée du CH du Cateau-Cambrésis
Crédit photo : DR



Anne-Laure Porez
Directrice des centres de santé Tessian
Crédit photo : DR



Jordan Cohen
Président et cofondateur de Tessian
Crédit photo : DR



« Le seul biais possible pour notre société était de passer par des centres de santé qui salarient des médecins pratiquant la téléconsultation, au sein de ces établissements, et de la médecine présentielle en libéral ou à l'hôpital », rappelle Anne-Laure Porez. « Ce format ne convenait ni aux autorités, ni aux sociétés de téléconsultation. Aujourd'hui, pour que nos médecins puissent pratiquer la téléconsultation, ils doivent être salariés de Tessian. » En devenant effecteur de soins, la société de téléconsultation obtient une existence légale dans le parcours de soins et permet la prise en charge globale du patient.

Concernant les RDV chez Tessian « Nos patients n'attendent pas plus d'une semaine pour obtenir un rendez-vous avec un spécialiste, souligne de son côté Anne-Laure Porez, « Pour les médecins généralistes, il n'y a pas besoin de rendez-vous. De plus, le fait d'être dans un espace de santé constitue un cadre rassurant pour les patients. Notre dispositif offre donc une réponse adaptée à la pénurie de médecins, notamment dans certaines régions. Nous contribuons au parcours de soins et à la régulation des entrées aux urgences. Cependant il n'est pas question de nous substituer aux services d'urgence, ce n'est pas notre mission. » Peu à peu, les réticences tombent : la téléconsultation est de mieux en mieux acceptée par le public. Ce que confirme Anne-Laure Porez : « C'est une pratique qui se normalise, pour les patients comme pour les autorités de santé, aidée en cela par notre agrément dans la LFSS. »

Pour 2024, les ambitions de Tessian se précisent. La société affirme sa volonté d'être un relais des urgences, dans le cadre de la permanence de soins ambulatoires, afin de les désengorger : « Premièrement, nous intégrons le tiers payant intégral pour éviter que des personnes aillent aux urgences par manque de moyens », rappelle Anne-Laure Porez. « Ensuite, l'idée est d'intégrer nos cabines au sein de MMG (maisons médicales de gardes) ou de CMSI (centres médicaux de soins immédiats) pour que la régulation puisse orienter les patients au bon endroit lorsque les urgences ne sont pas nécessaires. » C'est un constat qui a été fait, suite à la demande de l'ARS de Toulouse, pour pallier au manque de médecins, la nuit, dans les cabinets ou les maisons médicales de garde.

« Le but n'est pas de nous substituer aux urgences » précise Anne-Laure Porez, « mais de proposer une ressource et un temps médical à une population qui en manque. Ce sont les SAMU et le médecin, via la téléconsultation, qui jugeront de la prise en charge adéquate. »

J.-C. L.

Crédit photo : DR

